

COMMUNE DE**07590 ST ETIENNE DE LUGDARES****Séance du 27 janvier 2021 à 19 heures**

Le 27 janvier 2021 à 19 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarsès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Madame FALGON Élisabeth, Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Sébastien DURHONE, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Benjamin SUBLIME, Monsieur Gaëtan TERME, Madame Nadège BARE, Monsieur Thierry JOUVE

Absent : néant

Excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

En raison de la présence d'intervenants extérieurs, Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de commencer par les conditions de reprise de la boulangerie et de terminer par la CLECT, propositions acceptées à l'unanimité.

1) Conditions de reprise de la boulangerie et siège social

Afin de pérenniser ce service à la population, et d'aider la boulangerie à s'installer durablement, il est proposé que sa reprise fasse l'objet d'une gratuité de loyer durant deux années. A l'issue, un loyer de 400€/ mois sera demandé pour la location du local boulangerie et du matériel l'équipant.

Le bail sera établi par la mairie. Le siège social de la boulangerie sera désigné sur son lieu d'activité.

Cette proposition est adoptée par les présents à l'exception de deux abstentions : Sébastien DURHONE et Gaëtan TERME

2) Convention MSAP

Les conditions d'itinérance de l'agent MSAP ont été définies par les clauses de rendez -vous et de zonage géographique.

Adoptée à l'unanimité.

3) Loyers et locations

Le montant des loyers a été proposé en tenant compte des nuisances, du lieu d'implantation, des commodités, et pour les commerces du service à la population, ainsi il est proposé un loyer mensuel pour :

- la future épicerie et boulangerie de 400€ : abstention Dominique TEYSSIER
- le logement sur la boulangerie de 450€
- logement sur atelier municipal de 300€ charges comprises
- chambres des Tilleuls et Beusoleil de 50€

La location du garage des Terrasses est maintenue avec attribution au 1^{er} demandeur.

4) Contrat de travail

A l'unanimité il est décidé de renouveler pour une année le contrat de travail de Pierre Marie MICHEL.

5) Secrétariat de mairie

Une offre de poste en ligne pour l'accueil du secrétariat a été déposée en vue du remplacement de l'emploi occupé par Mme VIVIER Cynthia.

Il apparaît que les deux secrétaires présentes actuellement manquent de temps, vis à vis des surcharges de travail. Le conseil ayant décidé de ne pas ouvrir un autre poste d'emploi, la réduction de charges peut être envisagée en libérant le secrétariat de St Etienne de Lugdarès du travail de secrétariat de la commune de Borne. Il est proposé qu'à la date de juin 2021, Borne retrouve son autonomie. Madame le Maire informera son homologue de la commune de Borne en ouvrant toutefois la possibilité de fluctuer l'arrêt sur quelques mois.

La proposition est adoptée avec trois abstentions : JOUVE Thierry DARBOUSSET Henri et MICHEL Gregory

6) CLECT

Il est rappelé la définition des Attributions Compensatoires et des Attributions Compensatoires Dérogatoires, leurs origines et les montants attribués. Il est présenté pour information des élus le document de travail CLECT établi par la société KPMG à la demande de la Communauté de Communes et les différentes propositions d'attributions compensatoires à venir. Ce point ne demande pas un vote du Conseil. Toutefois, à l'unanimité, il émet un avis défavorable aux différentes simulations proposées à ce jour par la Communauté de Communes et soutient les pistes de réflexions des communes de Le Plagnal, Lespéron, St Alban en Montagne, Issanlas, Lavilatte et St Etienne de Lugdarès

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A St Etienne de Lugdarès, le 28 janvier 2021

Mme le Maire,
Françoise BENOIT